

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
55	40	49

Vote
A l'unanimité
Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 30 Juin à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 24/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et publiés sur le site internet de l'intercommunalité le 24/06/2026.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, CASIER Patricia, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, EMARRE Martine, GAVARD Nadine, GUILLOU Sylvie, HEYMONET Catherine, JUDON GERLITZER Candice, KUBIAK Françoise, LUCZAK Daisy, MAUGERE Marie, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VERHAEGHE Cindy, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BELFIORE Élio, CEDILLE Nicolas, CHRISMENT Jérémie, DI PIERDOMENICO Gino, DUFOUR Philippe, FOUCAULT Alain, GERMAIN Éric, GERMAIN Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, LE MÉE Jean-Yves, MATÉOS Pascal, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SIRERA Manuel, VENANZUOLA François, VIOLETTE Jean-Luc
 Suppléant(s) : HEYMONET Catherine (de M. MOTTE Patrice), JUDON GERLITZER Candice (de M. GROSLEVIN Gilles)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DELENIN Christine à Mme KUBIAK Françoise, HELLIAS Aline à Mme TORCOL Patricia, JANKOWSKI Valérie à Mme PASQUET Hélène, LOPES Alexandra à M. ROSSIGNEUX Gilles, RIBERT Nathalie à Mme DUMENIL Stéphanie, MM : BISCUIT Laurent à M. VIOLETTE Jean-Luc, CASSARD Philippe à M. LE MÉE Jean-Yves, REMOND Bruno à M. LAGÜES-BAGET Yves, SAOUT Louis Marie à Mme DESNOYERS Monique
 Excusé(s) : MM : GROSLEVIN Gilles, MOTTE Patrice

Absent(s) : MM : BOUNICHOU Gauthier, DE VIENNE Tanguy, GOMES Johan, KARAR Franck, VERHEYDEN Matthieu, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. BELFIORE Élio

2026_135 Désignation des représentants au sein du SIETOM de la région de Tournan-en-Brie

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5711-1 et suivants,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les statuts du SIETOM de la région Tournan-en-Brie,

Considérant que la CCBRC est en représentation substitution au sein de ce syndicat pour les communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champdeuil, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Solers, Yèbles,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune membre,

Considérant que la commune de Grisy-Suisnes souhaite apporter des modifications pour ses représentants au SIETOM de la région de Tournan-en-Brie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

DESIGNE les délégués suivants pour la commune de Grisy-Suisnes :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
ANDREZEL	Patrick DUBOIS	Serge BRIERE
	Bruno REMOND	Isabelle LANNES
ARGENTIERES	Jean-Paul MOSNY	Olivier FAGE
	Patrice SAINT-JALMES	Pierre MARTIN
BEAUVOIR	Eric CANTAREL	Christiane DAENES
	Patricia CASIER	Jean-Christophe GUILLEMARD
CHAMPDEUIL	Eric GERMAIN	Christelle DEBRUYNE
	Thierry COCHARD	Aurélie FONTENELLE LOMBARDO
CHAUMES-EN-BRIE	François DUMENIL	Franck ALCAZAR

	Emmanuel ANTHOINE	Sylvie RICHARD
COUBERT	Louis Marie SAOUT	Christian VILLERET
	Cécile PHAMVAN	Monique DESNOYERS
COURQUETAINE	Jean-Michel METIVIER	Mélanie BARONI
	Pierre MURON	Marion GUISLIN
CRISENOY	Rémy CHATTÉ	Jonathan DE OLIVEIRA
	Jean-Sébastien MONIN	Charlotte VALETTE
EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Gilles ROSSIGNEUX	Matthieu BEAUDOIN
	Steven GOURMAUD	Franck KARAR
GRISY-SUISNES	Pascal ROBERT	Muriel GIRAULT
	Jean-Claude COCHET	Nadine GAVARD
OZOUER-LE-VOULGIS	Gauthier BOUNICHOU	Denis DUPUY
	Guillaume KLOTZ	Karine MANSEUR
SOIGNOLLES-EN-BRIE	Matthieu VERHEYDEN	Romain FROGER
	Nicole VIBERT	Daniel LECUYER
SOLERS	Gilles GROSLEVIN	Alexandra LOPES
	Elio BELFIORE	Gino DI PIERDOMENICO
YEBLES	Marième TAMATA-VARIN	Nathalie SEMONSU

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 077-200070779-20260630-2026_135-DE



	Manuel CENDRIER	Jean-Yves PERISSUTTI
--	-----------------	----------------------

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 01/07/2026

Le Président
M. POTEAU Christian

Le Secrétaire de séance
M. BELFIORE Élio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr